

Inscription au Réseau de Recherche sur les Politiques pour les Pêches et l'Aquaculture en Afrique (PRNFAA)

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union africaine (UA-BIRA) est un bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union Africaine (CUA) relevant du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA). L'UA-BIRA a pour mandat de coordonner, soutenir, encadrer et responsabiliser les États membres et les communautés économiques régionales (CER) de l'UA pour le développement et l'utilisation des ressources animales (pêche, aquaculture, élevage et faune sauvage) pour le bien-être des États membres de l'Union africaine.

L'UA-BIRA, conformément au Cadre Politiques et à la Stratégie de réforme pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique (PFRS), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains, met actuellement en œuvre un projet financé par l'UE sur **le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la pêche en Afrique** ». Le projet vise à utiliser le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour améliorer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la croissance économique. Conformément aux dispositions de la PFRS sur le renforcement de la capacité et de la sensibilisation, l'un des principaux domaines de résultats de l'objectif spécifique du projet est d'améliorer le plaidoyer, Leçons apprises pour le partage des connaissances et la capacité pour des rendements accrus de la pêche et l'accès au marché. Cette composante du projet est conçue pour soutenir des forums de plaidoyer de haut niveau, assurer que les leçons et les pratiques des efforts de réforme de la gouvernance des pêches aux niveaux national et régional sont collectées, rassemblées, documentées et largement diffusées. Cet objectif spécifique devait être atteint grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités et d'actions spécifiques, dont l'une consiste à établir un Réseau de Recherche sur les Politiques pour les Pêches et l'Aquaculture en Afrique. Cette action est envisagée pour renforcer la capacité de plaidoirie fondée sur des preuves.

Le Réseau de Recherche sur les Politiques pour les Pêches et l'Aquaculture en Afrique (PRNFA) est le premier réseau de recherche sur les politiques continentales de pêche spécifiquement conçu pour collecter, partager et traiter toutes les connaissances, informations et données, actuellement compilées par les institutions nationales et régionales en fournissant l'information scientifique au niveau continental pour des décisions éclairées à tous les niveaux en Afrique

dans son ensemble. Le réseau est également conçu pour soutenir des forums de plaidoyer de haut niveau, veiller à ce que les leçons et les pratiques des efforts de réforme de la gouvernance des pêches aux niveaux national et régional soient documentées et largement diffusées. Le réseau est également conçu pour soutenir des forums de plaidoirie de haut niveau, veillant à ce que les leçons et les pratiques des efforts de réforme de la gouvernance des pêches aux niveaux national et régional soient documentées et largement diffusées. Le Réseau pour la Recherche Politique en matière de pêche et d'aquaculture en Afrique couvrira l'océanographie et la science halieutique, l'économie, la gouvernance et la recherche politique pour soutenir les efforts continentaux pour exploiter durablement les ressources halieutiques et aquacoles en Afrique. Le réseau créerait l'espace nécessaire pour l'interaction entre le secteur universitaire et privé, y compris les NSAs, les praticiens de l'industrie, etc. et, plus important encore, combler le vide entre la politique, la recherche et le développement.

1.1 Justification

L'absence de liens ou de partage d'informations entre les institutions spécialisées ou les experts pour améliorer la gouvernance de la pêche en Afrique et le développement de l'aquaculture est une source de préoccupation. Institutionnaliser un réseau d'experts, institutions et des individus ou de praticiens de l'industrie sous une seule plate-forme faciliterait leur galvanisation aux idées croisées; échanger et partager les résultats de la recherche; diffuser l'information; exploiter et harmoniser les résultats contradictoires de la recherche sur les politiques et proposer des moyens de parvenir à un consensus sur les avantages du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Cette lacune apparente dans la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture en Afrique a été reconnue par les ministres africains lors de la CAMFAI en 2010, à Banjul, en Gambie, qui a chargé l'Union Africaine d'aider les États membres à constituer des «pools d'experts». Ceci est également cohérent avec les résultats du CAMFA II, 2014 à Addis-Abeba qui a reconnu le rôle crucial de la recherche, de la science, de la technologie et de la vulgarisation dans la transformation des pêches et de l'aquaculture pour une production et une productivité durables. L'absence de liens entre les chercheurs politiques sur le continent, l'absence de flux d'informations entre l'industrie et les universités, la faiblesse des réseaux, etc. sont des problèmes majeurs pour la gestion des ressources naturelles, notamment le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les réseaux existants sont davantage axés sur des sujets spécifiques et, malgré leur existence, il est nécessaire d'améliorer la gestion du secteur en fonction des apports d'un large éventail de parties prenantes.

Le renforcement de la sensibilisation et du développement des capacités humaines est également un objectif politique important du Cadre Politique et de la Stratégie de réforme pour les pêches et l'aquaculture en Afrique (PPFRS). L'un des résultats attendus de ce pilier politique

est la capacité de générer et d'appliquer des connaissances pour une gestion responsable des pêches et de l'aquaculture. Par conséquent, la création d'un réseau de recherche sur les politiques pour la pêche et l'aquaculture est conçue comme une phase de transition qui mènera à la création d'une organisation pleinement constituée avec un emplacement physique.

Compte tenu du mandat continental de l'UA-BIRA dans le développement des ressources animales, y compris la pêche, l'UA-BIRA a développé un cadre pour la création d'un réseau de recherche politique pour la pêche et l'aquaculture couvrant les cinq régions d'Afrique. Par la suite, les points de vue et les contributions des parties prenantes ont été sollicités comme suit:

1. Le cadre a été présenté aux parties prenantes à Abidjan, Côte d'Ivoire 2015 pour commentaires, contributions et validation.
2. Plus précisément, le réseau a été lancé lors d'un forum d'experts consultatifs à Nairobi, au Kenya, en septembre 2017. Les critères de composition des membres ont été examinés et approuvés.
3. Lors de la réunion d'experts de Nairobi, la feuille de route pour l'opérationnalisation du réseau a été élaborée, y compris la composition des membres sur la base des critères convenus.

Suite à ce qui précède, les parties prenantes lors d'une récente réunion à Nairobi ont officiellement lancé le FPRNA, adopté les critères d'adhésion et mandaté l'UA-IBAR pour initier le processus d'opérationnalisation du réseau par la publicité pour une demande d'adhésion au réseau. En plus de ça, l'UA-BIRA inaugurera le réseau au premier trimestre de 2018 avec les 50 premiers candidats retenus en tant que membres fondateurs du réseau.

1.2 Objectif

L'objectif principal du Réseau est de contribuer à la mise en œuvre efficace des objectifs de réforme des politiques de la PFRS à travers la mise en œuvre d'un agenda de recherche plus cohérent et mieux ciblé, fondé sur des preuves et de haute qualité.

Le Réseau de Recherche sur les Politiques pour les Pêches et l'Aquaculture en Afrique fournit et facilite;

- Accès facile à l'information sur la réforme de la politique de la pêche et les questions de développement en Afrique.
- Atteindre les institutions, les organisations et les particuliers des secteurs public, privé et associatif concernés par le développement et la réforme de la politique de la pêche en Afrique.
- Avancement de la coopération entre les membres pour identifier et promouvoir le besoin de recherche liée au développement de la politique de la pêche en Afrique,

encourager les coentreprises à entreprendre des recherches et diffuser des informations sur les programmes de recherche des membres.

- Liaison pour promouvoir l'échange d'informations relatives au développement et à la réforme de la politique de la pêche en Afrique, et favoriser un débat général sur les tendances et les problèmes pertinents.
- Diffusion et partage de l'information pour développer les meilleures pratiques à travers la formation et le développement professionnel dans la fourniture et la gestion de l'élaboration et de la réforme de la politique de la pêche en Afrique.

L'adhésion est ouverte aux grandes catégories d'individus, d'universitaires et d'institutions qui contribuent activement au développement de la recherche sur le développement et la réforme de la politique de la pêche en Afrique. Il y a quatre types de membres proposés: institutionnels, individuels, étudiants ou jeunes professionnels et honoraires. Plus de détails sur la vision, les objectifs de la mission, les fonctions principales et peuvent être lus dans le «Rapport pour l'Etablissement d'un Réseau de Recherche Politique pour les Pêches et l'Aquaculture en Afrique» par le Professeur Benedict P. Satia pour l'Union Africaine sur le site de l'UA-BIRA (www.au-ibar.org)

2. ADHÉSION

Les membres du Réseau de recherche sur les politiques pour les pêches et l'aquaculture en Afrique (PRNFAA) sont définis comme des institutions de recherche en aquaculture en Afrique, ainsi que des institutions étrangères impliquées dans la recherche sur les politiques de pêche et d'aquaculture en Afrique avec tous les efforts pour assurer l'équilibre régional, disciplinaire et entre les sexes dans la composition des membres.

Les 50 premiers chercheurs-experts qui remplissent les conditions requises et les institutions sur demande consécutives au lancement du Réseau constitueront les «membres principaux». D'autres membres seront ajoutés sur la base de la définition de l'adhésion et d'autres critères supplémentaires qui seront élaborés par la Fondation ou les Membres principaux du Réseau.

La participation au PRNFAA est également basée sur des considérations d'application, à un coût spécifié, et axée sur le développement et la réforme innovants de la politique de la pêche en Afrique conformément aux principes du cadre politique et de la Stratégie de réforme pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique (PFRA).

Les personnes ou les institutions intéressées à se joindre au Réseau devraient examiner les avantages et les responsabilités des membres, les critères envoient leurs fonctions détaillées (pour les établissements) ou les CV (pour les individus), puis remplissent un **formulaire de demande d'adhésion**. Le secrétariat du réseau doit ensuite les contacter concernant leur

éligibilité. Cependant, il est fourni ci-dessous les exigences de base proposées et les critères pour devenir membre dans les 3 catégories spécifiées.

3. CATÉGORIES D'ADHÉSION

L'adhésion à la PRNFAA s'étendra à travers les industries, les institutions et les professions pour continuer à favoriser une expérience d'adhésion précieuse, assurant un échange de qualité, et une influence représentative, les quatre catégories de membres proposées par la PRNFAA sont:

i. Adhésion individuelle ii. Adhésion institutionnelle; iii. Étudiant ou jeune membre professionnel. iv. Membre honoraire

3.1 Adhésion individuelle

Les adhésions individuelles sont des experts qualifiés qui se représentent principalement (ad persona) et non leurs institutions. On s'attend à ce que les individus gèrent le réseau - assurent le leadership, font la recherche et la formation et assistent aux réunions. Des «réguliers» capables de s'engager à participer de façon répétée aux activités du réseau contribuerait à la continuité et à la cohésion du réseau. Il est donc suggéré que l'adhésion individuelle soit ouverte aux chercheurs qui mènent des recherches sur la politique de la pêche et du développement et de la réforme en Afrique et / ou en dehors du continent mais qui concernent l'Afrique, enseignent la politique et la réforme de la pêche en Afrique et / ou en dehors du continent mais pertinent pour l'Afrique; ont des politiques et des réformes en matière d'emploi en Afrique, sont membres d'associations nationales et internationales compétentes, ou ont des diplômes et une formation en politique de la pêche et de réforme d'institutions reconnues en Afrique et / ou en dehors du continent africain.

3.2 Adhésion institutionnelle

L'adhésion institutionnelle est considérée comme très importante parce que ces institutions sont plus proches ou directement liées au gouvernement, sont financées par les gouvernements et constituent en principe le moyen naturel d'influencer la politique. En outre, l'adhésion institutionnelle doit apporter au réseau un engagement institutionnel qui pourrait être vital pour maintenir un flux durable d'experts compétents dans le réseau de recherche sur les politiques. Les institutions ayant des relations étroites et collaborant avec des institutions non africaines pourraient également attirer un soutien accru des donateurs pour résoudre les problèmes que l'institution locale pourrait ne pas être en mesure de gérer, mais en partenariat avec le Réseau.

3.3 Étudiants ou jeunes membres professionnels

Le Réseau fournit également l'institution de la catégorie «Jeune membre professionnel». Il s'agit de jeunes diplômés ayant au moins une maîtrise en économie de la pêche, en biologie des pêches, en sciences halieutiques, en aquaculture, en droit de la mer ou dans des domaines connexes ayant moins de dix ans d'expérience professionnelle. Ils devraient être très motivés, être recommandés par un membre du réseau et démontrer leur compétence par le biais de publications évaluées par des pairs.

En outre, il est nécessaire de renforcer la capacité des experts, en particulier les jeunes professionnels, à être disposés à encadrer de tels candidats.

3.4 Membre honoraire

Le prix d'honneur des membres serait décerné annuellement aux personnes qui ont apporté une contribution personnelle exceptionnelle aux objectifs du Réseau et, en général, au développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Ils ne doivent pas être membre du réseau pour être nommé.

Les membres honoraires seront attribués à une personne chaque année comme convenu par un comité spécial. Le comité spécial se prononcera à la majorité des voix des membres lors de sa réunion. Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer de prix ou de récompenses, selon la qualité des candidatures reçues. Les proposants doivent être membres de la PRNFAA. Les mises en candidature doivent être faites par écrit et montrer comment la personne répond à au moins un des critères énumérés à la section 4.4 ci-dessous et devraient également inclure ce qui suit:

1. Nom du proposant et coordonnées
2. Le nom des candidats et leurs coordonnées
3. Détails sur les raisons pour lesquelles le Comité spécial devrait leur attribuer des adhésions honorifiques

Les membres honoraires qui ont réussi doivent confirmer par écrit au Secrétariat qu'ils sont prêts à devenir membres du Réseau.

4. CRITÈRES D'ADHÉSION / EXIGENCES

Le PRNFAA acceptera les individus et les institutions ayant les qualifications décrites ci-dessous pour rejoindre le réseau de recherche;

4.1 Institution

Les éléments suivants sont attendus des institutions:

Les membres du réseau sont définis comme des institutions de recherche sur la pêche et l'aquaculture en Afrique ainsi que des institutions étrangères impliquées dans la recherche sur les politiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

- Soutenir la mission, les buts et les objectifs du Réseau afin de renforcer le développement de la politique de la pêche en Afrique.
- Suivre les communications du Réseau et fournir des contributions, des suggestions et des commentaires en temps opportun sur demande et à tout autre moment que les États membres et les institutions jugent constructif.
- Coopérer autant que possible avec le Réseau et les institutions membres et les États membres de l'UA, par exemple en échangeant des informations, en répondant aux demandes d'informations et en collaborant aux programmes de travail.
- Désigner un point de contact (POC) pour représenter l'institution. Le nom et les coordonnées du POC seront affichés sur le site Web du Réseau et mis à jour régulièrement afin de faciliter la communication entre les membres et avec le Réseau et les autres membres. Le POC servira de liaison entre l'institution, les autres membres et le Secrétariat du Réseau afin de distribuer et de partager des informations et des communications ou des demandes d'informations provenant d'autres membres. De plus, le POC sera responsable du partage de l'information de son établissement avec le secrétariat du réseau ou d'autres membres.

Les membres institutionnels doivent remplir les critères d'adhésion suivants:

1. Dossier d'implication dans la formation / l'éducation des leaders et des praticiens de la pêche
2. Preuve de la planification, de la gestion ou de l'élaboration de politiques et de la réforme dans les pêches;
3. Jouer un rôle important dans le financement de la pêche
4. Doit accepter de travailler dans les termes de référence pour les activités du PRNFAA.
5. Doivent avoir la capacité de développer des opportunités du networking entre les agences et les pays, y compris des projets de recherche conjoints

6. Doivent avoir une perspective nationale ou régionale et un engagement actif avec des questions pertinentes pour le développement de la pêche et / ou de l'aquaculture.
7. Preuves prouvées d'un programme de recherche en matière de pêche et / ou d'aquaculture établi
8. La capacité contribue au travail du réseau (p. Ex., Déposer des données, soumettre des documents critiques, etc.)
9. Respecter les préceptes de l'énoncé de mission du PRNFAA
10. Volonté d'être réévalué tous les 4 ans pour voir si les conditions d'adhésion à l'institution sont toujours remplies.

4.2 Individuel

L'adhésion individuelle à la PRNFAA doit constituer des individus qualifiés à la fois Africains et non-Africains qui le sont:

- Titulaire d'au moins un diplôme d'études supérieures en économie de la pêche, en biologie des pêches, en sciences de la pêche, en aquaculture, en droit ou dans un domaine apparenté ayant au moins dix (10) ans d'expérience
- Activement impliqué dans la recherche sur les politiques de la pêche et de l'aquaculture,
- Avoir publié au moins cinq (5) articles revus dans la recherche sur les politiques et désireux de faire partie du réseau d'une part
- Doivent être des représentants des utilisateurs des connaissances, des défenseurs des politiques et du secteur privé ayant la réputation et l'autorité dans leurs régions respectives et désireux de s'élever au-dessus de leur identité nationale.
- Les professionnels titulaires d'un diplôme d'études supérieures, qui ont un intérêt pour la recherche ou la politique publique dans les questions relatives à la pêche et / ou au développement en Afrique.
- Les administrateurs et personnel professionnel des groupes de défense de la recherche ou des groupes de défense des politiques axés sur les politiques qui travaillent dans ces domaines et qui ont une expérience significative en recherche ou en politiques publiques.
- Un membre du corps professoral à plein temps d'une université ou d'un collège apporte une contribution significative au domaine de la pêche et / ou de l'aquaculture.
- Consultants ou Leaders au niveau du partenaire / principal qui influencent la direction de leur propre entreprise ou des entreprises de leurs clients, et qui contribuent directement au développement de la politique de la pêche en Afrique en tant que profession.
- D'autres dirigeants et cadres non-pêcheurs, tels qu'un vendeur, un bailleur de fonds, un recruteur ou un dirigeant issu d'une autre profession, jouent un rôle majeur dans les questions ayant une incidence sur l'orientation de la pêche en Afrique.

- Accepter d'adhérer à des objectifs politiques stricts du réseau.

4.3 Étudiants ou critères d'adhésion de jeunes professionnelles

Les étudiants sont acceptés pour rejoindre le PRNFAA par l'intermédiaire d'une des institutions affiliées à travers le monde, mais ils le seront;

- Les étudiants diplômés qui poursuivent des études supérieures, qui ont un intérêt de recherche ou de politique publique sur des questions relatives à la réforme et au développement de la politique de la pêche et / ou de l'aquaculture en Afrique.
- Les étudiants de premier cycle doivent avoir complété 3 années du programme de pêche et / ou d'aquaculture.
- Répondre aux attentes d'intégrité académique et atteindre l'excellence académique.

4.4 Critères d'adhésion honoraires

Pour que l'adhésion honorifique soit accordée, la personne proposée doit répondre à au moins un des critères énumérés ci-dessous.

- Un professionnel exceptionnel, ayant une réputation bien établie dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, qui a contribué de manière significative aux connaissances dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, en s'appuyant sur ses qualités/pouvoirs.
- Apporté une contribution personnelle exceptionnelle aux objectifs du Réseau et en général au développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- A joué un rôle important dans le mentorat d'au moins 2 à 5 professionnels / experts renommés dans le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- Une contribution technique significative au développement du PRNFAA débouchant sur de nouvelles opportunités.
- Grâce à un important rôle de leadership innovateur et de motivation dans les pêches et l'aquaculture contribuant à la PRNFAA
- Tout autre critère jugé nécessaire pour ce poste et proposé par la Fondation ou les Membres principaux du Réseau

5. MODE D'APPLICATION

Postuler en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site de l'UA-IBAR

www.au-ibar.org